

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 13 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue mardi le 13 décembre 2022, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

Sont présents :

Monsieur Kévin Maurice	Maire
Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Louis Quevillon	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;
M^e Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique; et
Madame Marie-Christine Vézeau, trésorière et directrice du Service des finances

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

La séance est ouverte à 19 h par le maire, monsieur Kévin Maurice.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions portant exclusivement sur le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
4. Adoption du budget de l'année financière 2023 de la Ville de Brownsburg-Chatham
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

6. Deuxième période de questions portant exclusivement sur le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;
7. Levée de la séance extraordinaire.

2.

22-12-506 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

3.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT
SUR LE BUDGET 2023 ET LE PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

Une citoyenne est présente dans la salle.

Aucune question n'est posée.

4.

**22-12-507 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023
DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité locale peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, lesquelles catégories sont définies à l'article 244.30;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut, par règlement, créer des réserves financières au profit de l'ensemble du territoire de la Ville à des fins déterminées pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en collaboration avec les directeurs de services, a préparé un budget qui a fait l'objet d'étude par un comité comprenant tous les membres du conseil municipal;

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte les prévisions budgétaires de l'année financière 2023 tel que déposées et présentées par la trésorière et directrice du Service des finances de la Ville de Brownsburg-Chatham, à savoir :

Description	Dépenses 2023
Administration générale	2 270 800 \$
Sécurité publique	2 883 000 \$
Transport	4 597 900 \$
Hygiène du milieu	2 532 000 \$
Santé et bien-être	27 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement économique	679 700 \$
Loisirs et culture	1 763 400 \$
Camping et Marina	1 385 600 \$
Frais de financement	456 200 \$
Amortissement des immobilisations	(2 062 800) \$
Financement	1 403 600 \$
Affectations	306 400 \$
Total des dépenses de fonctionnement	<u><u>16 242 800 \$</u></u>

Description	Revenus 2023
Taxes	11 720 600 \$
Compensations tenant lieu de taxes	58 100 \$
Transferts	883 600 \$
Services rendus	241 700 \$
Imposition des droits	520 900 \$
Camping et Marina	1 750 000 \$
Amendes et pénalités	65 300 \$
Intérêts	166 800 \$
Autres revenus	41 200 \$
Affectations	<u>794 600 \$</u>
Total des revenus	<u><u>16 242 800 \$</u></u>

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

22-12-508 5.
**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter, à chaque année, un programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Ville et dont la période de financement excède douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt et ne dispense pas de l'obligation de décréter ces dépenses en capital par règlement d'emprunt ou autrement et de pourvoir à leur financement, le tout conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Programme triennal des dépenses en immobilisation 2023-2024-2025 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025, tel que déposé par la trésorière et directrice du Service des finances de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la somme totale de 34 138 688 \$ répartie annuellement comme suit :

Pour l'année 2023 : 17 003 857 \$
Pour l'année 2024 : 11 749 353 \$
Pour l'année 2025 : 5 385 478 \$

Adoptée à l'unanimité

6.
**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT
SUR LE BUDGET 2023 ET LE PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

De 19 h 18 à 19 h 22: Une citoyenne pose des questions et les membres du conseil et de l'administration y répondent.

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

22-12-509 7.
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19 h 22 il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Kévin Maurice
Maire

M^e Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service
juridique